



Pays d'Armagnac

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Liste des délibérations du Comité Syndical

Séance du lundi 12 juin 2023

18h00 Salle de réunion de la Maison Armagnac Gascogne

- ❑ Délibération n°1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023
- ❑ Délibération n°2 : Projet de création d'une nouvelle commission du PETR intitulée « Commission des Bourgs Centre »
- ❑ Délibération n°3 : Autorisation e recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique
- ❑ Délibération n°4 : Modalités de remboursement des frais de déplacements pour les délégués du PETR
- ❑ Délibération n°5 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable « M57 développée » au 1^{er} janvier 2024
- ❑ Délibération n°6 : Approbation du plan de financement du site Natura 2000 FR7200806 du Midou et du Ludon de mai 2023 à décembre 2023
- ❑ Délibération n°7 : Approbation du plan de financement du site Natura 2000 FR7200891 des Etangs de l'Armagnac de janvier 2023 à décembre 2023
- ❑ Délibération n°8 : Signature de la convention du Contrat Territorial Occitanie 2023-2028

- ❑ Délibération n°9 : Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer les contrats « Bourg-centre Occitanie »
- ❑ Délibération n°10 : Demande de subvention à la Région Occitanie pour l'ingénierie territoriale 2023
- ❑ Délibération n°11 : Approbation de l'extension du projet de « boîte à outils numériques d'éducation à l'alimentation » et de son financement
- ❑ Délibération n°12 : Approbation du principe d'une candidature collective portée par le PETR à l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs territoriaux des transitions agroécologiques et alimentaires » de la Banque des Territoires
- ❑ Délibération n°13 : Approbation du soutien à la candidature de la commune de Nogaro, à l'appel à projets national « Mieux manger pour tous » du ministère des solidarités, de l'autonomie et de personnes handicapées
- ❑ Délibération n°14 : Approbation du Plan d'actions 2023
- ❑ Délibération n°15 : Approbation du budget primitif 2023 de l'Office de tourisme Armagnac d'Artagnan
- ❑ Délibération n°16 : Approbation de la convention de transfert de gestion d'une ligne du réseau ferré national pour exploitation touristique entre SNCF Réseau et le PETR du Pays d'Armagnac
- ❑ Délibération n°17 : Modification des procès-verbaux de mise à disposition des Bureaux d'Information Touristique (BIT) au PETR du Pays d'Armagnac
- ❑ Délibération n°18 : Restitution des locaux de la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac mis à disposition du PETR du Pays d'Armagnac pour l'exercice de la compétence Promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme
- ❑ Délibération n°19 : Avenant à la convention d'occupation du domaine public entre le PETR du Pays d'Armagnac et l'Office de tourisme Armagnac d'Artagnan pour l'usage des locaux affectés à la mission d'accueil, d'information et de promotion touristique
- ❑ Délibération n°20 : Annulation et remplacement de la délibération du 27 juin 2022 transfert des biens de l'Office de tourisme de Nogaro vers le PETR du Pays d'Armagnac
- ❑ Délibération n°21 : Renouvellement de la convention de la mise à disposition du personnel entre le PETR et l'OTAA